

À Hérouville-Saint-Clair, le 7 avril 2022

Mesdames, Messieurs les Officiels,

Comme vous avez sans doute pu le constater, que cela soit sur les terrains, directement dans l'exercice de votre mission, ou bien par le bouche à oreille, et fort malheureusement, le nombre de dossiers présentés en Commission de Discipline Régionale est, cette saison encore, très important.

L'ensemble des Membres de notre Commission ne peut que regretter une telle situation. Toutefois, nous souhaitons nous adresser directement à vous par l'intermédiaire de ce courrier et cela pour vous rapporter – rappeler – quelques points, à notre sens, primordiaux :

1. Au-delà de la principale mission dévolue à notre Commission, à savoir celle de statuer sur les dossiers disciplinaires – bien entendu –, nous tenions à vous signaler que **notre principal fil directeur n'est autre que la protection des Officiels sur et en-dehors des terrains**. Chaque Officiel, quel qu'il soit, se doit d'avoir en tête cet élément capital.
2. Il découle du premier point un élément complémentaire indispensable à votre endroit : **votre implication totale à combattre les comportements antisportifs, inappropriés, voire inadmissibles**. Trop souvent, notre Commission se retrouve confrontée à des dossiers dans lesquels les Officiels n'ont pas pris la pleine mesure de leur mission (sanctions sur le terrain avec les outils dont vous disposez, mentions expresses sur la feuille de marque, rédaction de rapports, avertissement de la Commission de Discipline). Il vous faut bien comprendre que pour pouvoir vous soutenir, et donc vous protéger, nous avons besoin que les procédures qui relèvent de votre mission soient accomplies en bonne et due forme. Prenons un exemple récurrent, il nous est très difficile de pouvoir sanctionner un acteur du jeu faisant l'objet d'un rapport officieux (en ce sens qu'il est adressé à la Commission après la rencontre) sans qu'aucune sanction n'ait été prise au cours du match, ni que la feuille n'ait été renseignée

par une mention du comportement ou de l'incident répréhensible. Autre exemple, il est capital de renseigner la feuille de marque avec la plus grande précision, tout en faisant preuve de concision. Rassurez-vous !, nous avons bel et bien conscience de la difficulté que peut représenter la gestion de certaines rencontres, d'autant plus quand des incidents sont à déplorer. Mais de sorte à vous accompagner du mieux possible et ainsi vous protéger toujours mieux, alors nous avons besoin de vous !

3. Afin de pouvoir vous fournir les outils qui pourront vous aider au mieux lors de faits relevant de la Commission de Discipline, et ainsi vous permettre d'aborder plus sereinement ces situations difficiles et complexes, **nous avons conçu deux documents que nous vous invitons tous à imprimer et avoir avec vous dans votre sac lors de vos rencontres** : il s'agit de *mémoires* reprenant de manière explicite, précise et concise les procédures à respecter et comment rédiger un rapport. Nous ne pouvons que vous inciter avec la plus grande force à vous imprégner de ces deux documents et surtout à les utiliser en cas de besoin.

En conclusion, notre Commission de Discipline Régionale n'a vocation qu'à être votre allié en dehors des terrains. **Votre mission n'est pas moins importante que la nôtre, au contraire elle l'est encore davantage.** Car oui, en effet, sans l'accomplissement de votre mission, alors la nôtre devient compliquée et s'occasionne alors des dossiers dans lesquels les « mis en cause » en ressortent blanchis faute d'éléments factuels et circonstanciés.

Avec nos plus sincères remerciements pour votre implication,

Pour la Commission de Discipline Régionale,
M. Robin ASSIRE,
Secrétaire de séance



ROBIN ASSIRE

NB : en cas de besoin, vous pouvez tout à fait me contacter personnellement pour obtenir des informations et/ou de l'aide au 06.37.38.71.39, ou bien tout membre de la Commission dont vous avez le contact.